

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA14 17234**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 3 novembre 2014 est réputé conforme au plan d'urbanisme et est entré en vigueur le 26 novembre 2014 :

RÈGLEMENT RCA14 17234 : Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin de régir les cours anglaises dans les cours avant, de favoriser l'installation des thermopompes.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 17 décembre 2014

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate